53e ANNÉE (6e SÉRIE) N° 46 26 NOVEMBRE 1936

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Docteur en Théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. Ce que sera la prochaine Constitution soi-disant démocratique de l'U. R. S. S. — Commentaire de ses principales dispositions. — II. Ce que sera notamment la liberté religieuse. — Ce que seront les autres libertés. — III. Témoignage de Sir Citrine, secrétaire des Trade-Unions, sur la situation de l'ouvrier en Russie : — logement, — salaires, — pouvoir d'achat, — liberté de mouvements. — IV. Comment la guerre civile a éclaté en Espagne. — Pourquoi des généraux qui étaient presque tous francs-maçons ont-ils pris les armes contre le gouvernement. — V. Nouvelles révélations de M. Bardoux sur le complot soviétique contre la patrie française. — Dangers que font courir à la paix, chez nous, les réfugiés marxistes espagnols.

I

« Le monde stupéfait a été informé que la Russie allait devenir un Etat démocratique ! » C'est par cette phrase que la revue *Commonweal* du 4 septembre commençait une étude sur la nouvelle Constitution soviétique.

Dans la *Revue de Paris* du 1er septembre, c'est un professeur de droit constitutionnel, M. Joseph Barthélemy, membre de l'Institut, qui entreprend de nous instruire du contenu et de la portée juridique de ladite Constitution.

Selon *Commonweal*, la publication de cette Constitution a soulevé deux courants opposés d'opinion, chez les observateurs mondiaux. « Beaucoup ont vu dans cet événement un symptôme de l'arrivée du monde à un tournant, dans la marche vers la dictature, puisque l'une des grandes dictatures de l'univers se croyait contrainte de se transformer en démocratie. D'autres disent que la nouvelle Charte peut paraître très démocratique, mais ils doutent que les Soviets aient le désir de l'appliquer sérieusement. »

Dans le même sens, M. Barthélemy écrit : « Dès le début, nous nous heurtons à la difficulté commune à toutes les études sur la tête de Janus de la Russie Il est très délicat, pour celui qui a des préoccupations d'impartialité, d'objectivisme, de science, d'établir le dosage exact entre la tactique et la doctrine. Incontestablement, M. Staline veut « se donner des airs ». Mais peut-être aussi entend-il accroître l'activité politique des masses et, par là, travailler à leur éducation... Il cherche l'union du régime avec le peuple. Pour reprendre le mot de Spuller, M. Staline essaie de faire croire à un esprit nouveau. »

C'est dans cet esprit de mise en scène que le projet a été publié dès le 12 juin, alors qu'il ne devait être établi définitivement, par décision du Congrès des Soviets, que le 25 novembre, qu'il a été distribué dans le public à 15 millions d'exemplaires, que les postes de radio de toutes les Russies ont été mis en œuvre pour en célébrer les mérites, que les journaux illustrés soviétiques nous représentent le spectacle attendrissant de paysans, bien assis en rond dans un champ ou dans un pré, devant un tracteur, une faucheuse, une moissonneuse, pour consacrer leurs loisirs à une discussion constitutionnelle.

Ce tableau idyllique est déjà fait pour inspirer quelques doutes sur la liberté critique laissée aux lecteurs du nouveau texte. Ces doutes s'accroissent quand on constate que les appréciations publiées par les *Izvestia* et la *Pravda*, et qui sont censées représenter les opinions libres venant de tous les coins du pays, sont toutes animées du même esprit. Cette unanimité dans l'éloge suppose un chef d'orchestre invisible. Toutes ces lettres contiennent des dithyrambes effrénés en l'honneur du bien-aimé et génial Staline, des cantiques éperdus de reconnaissance de la part des anciennes classes sociales, à qui le plus grand des bolchéviks rend le droit de vote, l'affirmation enthousiaste que, devant un tel chef-d'œuvre de la pensée, on se sent prêt à mourir pour la patrie et la République. — quelques réserves pourtant sur l'excès de libéralisme de Staline et la trop grande confiance que le projet manifeste envers ces « messieurs de la bourgeoisie » et les ministres de la religion.

Rarement on aura vu dans l'histoire un tel étalage de publicité en faveur d'un document officiel, une entreprise aussi formidable pour incliner tous les cerveaux d'un grand peuple dans le sens voulu par un dictateur.

Mais puisque nous ne sommes à aucun degré les sujets de ce potentat, essayons de lire attentivement son texte, de nous faire une opinion raisonnée et juste sur ses intentions, de ne céder ni à la faveur, ni à la crainte, ni à la haine, dans l'examen de la Charte qu'il se prépare à faire adopter dans son immense Empire.

Nous rappellerons tout d'abord que la présente Constitution sera la troisième du régime. En

France, sous la Révolution, nous avons eu la Constitution de 1791, celle de 1793 ou de l'an I, qui ne fut pas appliquée, celle de l'an III ou du Directoire, celle de l'an VIII ou du Consulat, modifiée en l'an X et plus gravement en l'an XII (Empire).

En Russie, la première Constitution communiste date du 10 juillet 1918. On était encore en pleine guerre. « C'était un texte de défi, un *Credo* de lutte de classes, un symbole de dictature, un document d'oppression, un instrument d'unité et de centralisme. »

La seconde Constitution, datée du 6 février 1923, mais ratifiée seulement en janvier 1924, établissait le fédéralisme soviétique : U. R. S. S. ou Union des Républiques Socialistes Soviétiques.

La Constitution de 1936 compte 146 articles. Elle a renoncé aux allures de provocation. Elle ne contient pas de violences verbales révolutionnaires, très différente sous ce rapport de ses deux aînées. Celle de 1923 montrait encore l'univers divisé en deux camps : d'un côté, le camp socialiste nageant dans le bonheur et la liberté, — de l'autre, le camp capitaliste noyé dans les ténèbres de l'obscurantisme et de l'esclavage. « Ici, c'était la haine entre les nations et l'inégalité, l'esclavage colonial et le chauvinisme, l'oppression des nationalités et les pogroms, les atrocités impérialistes et les guerres. Là, au contraire, régnaient la confiance mutuelle et la paix, la liberté des nations et l'égalité, la coexistence pacifique et la collaboration fraternelle des peuples... »

Staline a changé tout cela. Il recherche actuellement l'amitié de certains peuples bourgeois. La diplomatie russe d'aujourd'hui s'apparente à celle de Pierre le Grand. Il s'agit de ne heurter ni la France, ni l'Angleterre, ni les Etats-Unis. Un conflit avec le Japon d'une part, avec l'Allemagne d'autre part, est dans les choses possibles, vraisemblables même. La grâce de Hitler a illuminé Staline. De là, un ton nouveau, un effort de rapprochement, au moins dans les formes extérieures, la volonté de revêtir au moins le costume de la démocratie.

Comme on devait s'y attendre, cet effort a été diversement interprété chez nous. Pour certains commentateurs de droite, « le chef d'œuvre stalinien est une bouffonnerie, une gaminerie, une bonne grosse blague d'étudiants. »

A l'extrême gauche, au contraire, on le présente comme « la constitution la plus démocratique du monde », comme un événement historique d'importance mondiale, comme l'expression des « nouveaux droits de l'homme. »

Au centre, certains libéraux de bonne foi la saluent comme « un hommage aux principes du droit public occidental, un pas fait par la Russie vers les vieilles nations démocratiques et parlementaires. »

Quelle est la vérité? Elle est, ici comme partout, nuancée et complexe. Nous allons voir que si certains articles reflètent un libéralisme nulle part atteint, l'ensemble de la Charte conserve l'esprit d'une dictature impitoyable de parti.

Dès le début, la Constitution consacre une philosophie d'Etat. Cela seul suffit à la différencier de toute autre Constitution démocratique. L'article 1er contient en effet cette définition remarquable, qui domine tout l'ensemble du texte : « L'Union des Républiques Socialistes Soviétiques est un *Etat socialiste* d'ouvriers et de paysans. » Le marxisme est donc la base même du régime. Seuls, ouvriers et paysans font, en droit strict, partie de la nation. Les autres classes ont été, selon un euphémisme officiel qui fait froid dans le dos, « liquidées ». Par quels moyens? Tout le monde le sait. M. Rakowski, ancien ambassadeur des Soviets en France, a reconnu les faits en cette phrase que Kerensky a citée dans le *Figaro* du 15 juin 1936 : « *Je dois constater que la guerre civile a coûté à la Russie vingt-cinq millions de vies humaines.* » Cela veut dire que la Révolution a été, en Russie, dix fois plus meurtrière que la Grande Guerre! Les classes bourgeoises ont été « liquidées » par l'assassinat; ce qu'il en reste a été réduit à la domesticité par la misère, ou mis hors de combat par l'exil. Les *Izvestia* enregistrent avec joie cette constatation qu'en Russie il n'existe plus de classes sociales, mais seulement des *couches* différentes. Le peuple ne comprend que des travailleurs socialistes. L'unification est faite. L'article 2 de la Constitution traduit ce fait capital dans les termes que voici : « Les travailleurs sont devenus grands et forts à la suite du renversement du pouvoir des propriétaires fonciers et des capitalistes. » C'est ce qui permet aujourd'hui à Staline de se montrer libéral jusqu'à l'ostentation. Parmi les lettres publiées par la *Pravda*, il en est une où on lisait ces lignes émouvantes : « Je suis fils d'un koulak [1]. En apprenant que j'allais avoir le droit de vote, ma gratitude à l'égard du grand Staline a été indescriptible. »

Ajoutons que la Constitution nouvelle comprend au nombre des travailleurs les travailleurs intellectuels. Parmi ces derniers, même les ministres du culte sont admis [2].

Dans ce peuple unifié, composé uniquement de travailleurs socialistes, Staline établit le suffrage universel. Ici, il se montre d'une largeur à faire envie aux plus effrénés démocrates : le droit de vote est accordé à tout citoyen de 18 ans, sans distinction de sexe, de race, de nationalité, de religion, d'origine sociale, d'activité passée ou d'état de propriété. Mais n'oublions pas que cette

[1] Le koulak était un riche paysan. La Révolution avait mis les koulaks hors la loi.

[2] Des protestations se sont élevées à ce sujet. Une femme, nommée Alexeieva, se récrie, dans une lettre rendue publique, contre l'excès d'une telle condescendance. Elle demande que les prêtres soient privés des droits civiques, à moins qu'ils n'exercent une autre profession vraiment utile à la société. Ce sera un des points sur lesquels le Congrès du 25 novembre aura à statuer.

concession formidable est faite après dix-huit ans d'épuration par le fer et par le sang !... Chaque électeur a une voix. Toutes les voix sont égales. Jusqu'à présent l'ouvrier avait 5 suffrages contre 1 au paysan ; désormais la voix d'un paysan sera égale à celle d'un ouvrier.

Donc suffrage universel, égal, libre, secret, à partir de 18 ans : n'est-ce pas la démocratie ?

Avant de conclure, n'oublions pas qu'en Allemagne hitlérienne les femmes votent comme les hommes, et qu'en Italie fasciste le suffrage universel masculin existe comme en France. Mais en Allemagne il est dangereux de ne pas penser « nazi » ; en Italie, le fascisme n'admet pas la contradiction. En Russie, il en sera exactement de même. Donc, le suffrage universel ne sera qu'un instrument entre les mains de l'homme que la Constitution ne nomme même pas, mais qui, en qualité de Secrétaire général du parti communiste, est investi d'un pouvoir tel qu'aucun tsar n'en a jamais eu.

Si vous examinez le caractère fédéral de la Constitution nouvelle, vous aboutirez aux mêmes conclusions : libéralisme apparent, autoritarisme implacable dans les faits.

Jusqu'ici, la Russie comptait *sept* Etats socialistes soviétiques fédérés. Elle en comptera désormais *onze*. Mais cela même nous apprend qu'il existait des régions non encore élevées à la dignité d'Etats fédéraux. Cela nous invite donc à examiner de près la situation juridique des territoires russes. Ce régime qui a condamné le colonialisme avec la dernière violence a toujours admis et admet encore, dans son sein, des régions arriérées qui n'ont aucune part à leur propre gouvernement. C'est le plus bas degré de l'échelle. A un degré supérieur, il y a des *territoires autonomes,* mais qui ne disposent pas de leur politique étrangère. Plus haut encore, se trouvent des *républiques autonomes*. Mais ces républiques doivent avoir réalisé de grands progrès économiques et civiques pour être admises au rang de *républiques fédérées*. Tel est le quatrième et suprême degré auquel peuvent parvenir les territoires englobés dans la Russie actuelle.

Mais ce fédéralisme, en quoi consiste-t-il ? Quelle indépendance est accordée aux républiques individuelles ? On se le demande, quand on examine l'article 14 qui énumère les droits du pouvoir central. Partout doit régner le même emblème : faucille, marteau, globe, rayons, épis ; — partout doit se lire la même devise : « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous ! » Sans doute, chaque république garde sa langue ; le russe même n'a aucune supériorité officielle sur les autres dialectes. Mais en fait, aux assemblées centrales de Moscou, un député qui ne comprendrait pas et ne parlerait pas le russe n'aurait aucun moyen de remplir son mandat. Les assemblées particulières des pays fédérés n'ont pas plus de pouvoir que nos Conseils généraux. Pourtant l'article 17 dit en propres termes : « Il est laissé à chaque République de l'Union le droit de quitter librement l'U. R. S. S. » Seulement, ce droit n'est pas organisé. On ne dit nulle part comment il pourrait s'exercer. On se demande avec curiosité s'il serait loisible à l'Ukraine ou à la Géorgie de se séparer de la Russie, comme elles ont voulu le faire jadis, à leur grand dam !

D'autre part, la Constitution repousse le droit d'adhésion de pays étrangers à la Fédération soviétique. Ainsi la France ne pourrait pas entrer dans l'Union soviétique, pas plus que l'Espagne ou tout autre pays. Les visées d'hégémonie universelle sont donc abandonnées. C'était prudence. La Russie se contente de ses 21.355.536 kilomètres carrés et de ses 170 millions d'habitants !

Arrivons maintenant au gouvernement. Pas de Président officiel. Au premier rang : *le Parlement, duquel émane le pouvoir exécutif collégial.*

Le Parlement s'appelle le *Conseil suprême*. Ses membres sont élus pour 4 ans. Ce Conseil suprême se divise en *deux Chambres : Conseil de l'Union* et *Conseil des Nationalités*. Ce dernier est un véritable Sénat. Il représente les Républiques fédérées, tandis que le premier représente les individus. Les deux Chambres ont des droits égaux. Ce bicamérisme aura pour résultat bienfaisant le double examen des lois, la réflexion, la maturité des délibérations, la résistance aux entraînements irréfléchis.

Le mode d'élection des deux Chambres n'est pas le même. Le Conseil de l'Union ou Chambre des députés est nommé au suffrage universel direct. Le Conseil des nationalités ou Sénat est nommé par les autorités suprêmes des Républiques autonomes et des régions. Le premier aura 570 membres, le second 238 seulement. L'article 30 dit formellement : « L'organe suprême de l'Etat en U. R. S. S. est le Conseil suprême de l'U. R. S. S. » En apparence, ce texte fonde en Russie le parlementarisme le plus orthodoxe. On verra qu'il ne faut pas être dupe, ici plus qu'ailleurs, de la première impression.

Le Collège gouvernemental ou Collège exécutif comprend 37 membres [1]; il est nommé par les deux Chambres siégeant ensemble. Il comprend le bureau commun du Parlement, plus 11 membres élus.

La Constitution énumère très en détail les pouvoirs de ce Collège. Cela comprend 14 numéros et renferme toutes les attributions ordinaires d'un gouvernement, avec quelques autres qui les renforcent de la façon la plus redoutable. Ainsi, cet exécutif a le droit d'*interpréter les lois,* ce qui peut aller loin. Il a aussi le droit de dissolution que notre Constitution donne au Président de la République sur la seule Chambre des députés et avec l'assentiment du Sénat. Toutes les fois qu'il

[1] On sait que le gouvernement de M. Blum atteint presque ce chiffre exorbitant.

y a désaccord entre les deux Chambres, ce droit de dissolution du gouvernement soviétique doit être exercé ; des élections générales renouvellent tout le personnel représentatif. Les membres des assemblées possèdent le droit d'interpellation. Le gouvernement « répond » de toute son activité devant les Chambres ; mais on ne nous dit pas en quoi consiste cette responsabilité.

Nous avons déjà remarqué que Staline ne s'est réservé aucun rôle en tout cela. Il disparaît ; il n'est pas question de lui. Et pourtant, il serait difficile de croire qu'il soit disposé à abdiquer, à lâcher la direction et les « leviers de commande. » Nous verrons plus loin les raisons qu'il y a de croire qu'il ne s'est pas oublié.

Nous arrivons à un chapitre très important : celui des « droits et devoirs fondamentaux du citoyen. » Saluons au passage cette association des *devoirs* avec les *droits*. La déclaration préliminaire de la fameuse Constitution française de 1791 ne voulait connaître que ces derniers. Sous ce rapport, tout au moins, il y a progrès.

Mais la Constitution française avait consacré la propriété. Quelle est la position de la Constitution soviétique à ce sujet ? Le journal communiste l'*Humanité* écrivait récemment : « Les radicaux ont raison quand ils déclarent n'accepter aucune menace contre la propriété privée ; et nous n'hésitons pas, nous communistes, à proclamer que c'est là, également, notre souci. » Ces paroles semblent si étranges que l'on croit rêver. Le communisme a-t-il donc répudié le marxisme ? Interrogeons le document stalinien. Compte-t-il la propriété au nombre des « droits fondamentaux du citoyen » ?

Dans les 16 articles du chapitre X, il n'est pas une seule fois question de la propriété. Et pourtant c'est ce chapitre qui est consacré aux droits susdits. La propriété n'est donc pas un droit « *fondamental*. » Elle ne saurait être, — si elle existe en régime soviétique, — qu'une tolérance, une exception, une concession de l'Etat, accordée, comme le droit à la religion, par une infinie condescendance du pouvoir envers des esprits encore insuffisamment évolués.

« Il n'y a, écrit M. Barthélemy, qu'un propriétaire, en Russie : c'est l'Etat. Il concède sur sa propriété des droits de jouissance, mais en principe à des collectivités. Dans la pureté de la doctrine primitive, la jouissance même accordée à une collectivité était essentiellement précaire et à tout moment révocable *ad nutum*. Ainsi, une corporation paysanne *(Kolkhoz)* avait labouré, hersé, émotté, fumé, semé, sarclé, roulé : à la veille de la moisson, la terre était concédée par l'autorité publique à une autre communauté. On peut se laisser prendre une fois à pareille duperie, pas deux. Aussi les paysans sur la tête desquels pendait ce *Sic vos non vobis* travaillaient-ils avec une ardeur décroissante. Il fallait penser cependant à nourrir les ouvriers des villes, enfants aimés, préférés, chéris du régime. C'est dans leur intérêt que le document stalinien assure aux collectivités paysannes la jouissance perpétuelle de la terre qui leur est attribuée. Mais le droit individuel du paysan sur la terre du Kolkhoz, c'est de l'arroser de ses sueurs. Champs et prairies, bétail de travail, machines, moissons, récoltes diverses, tout appartient à la communauté. »

Pourtant, l'expérience de près de vingt années a éclairé Staline sur les inconvénients d'un régime aussi contraire à la nature, encore que conforme à certaines traditions russes. C'est pourquoi l'article 7 du projet, prononçant comme à regret le mot de propriété, dit ceci : « Chaque membre du Kolkhoz a la *jouissance* individuelle d'un *petit lot de terre* attenant à sa maison d'habitation et *la propriété* de l'économie auxiliaire de ce lot : bétail de production, volaille, menu matériel agricole [1]... »

N'oublions pas que ce droit si limité de propriété n'est reconnu qu'à un membre de Kolkhoz. Or, chacun peut, à tout moment et arbitrairement, être privé de cette qualité...

Pourtant, nous avons un autre article, l'art. 10, qui reconnaît à tous les citoyens la propriété sur les fruits de leur travail, sur les ustensiles de ménage, sur les objets d'usage quotidien, sur les vêtements, etc.

Evidemment, il est triste qu'un texte constitutionnel soit contraint de descendre à de tels détails ! Mais quelle différence entre la propriété d'Etat et cette humble propriété du simple citoyen ! Toute violation de la première est punie de mort, toute violation de la seconde expose le coupable à une peine de trois mois de prison au plus.

Enregistrons toutefois que les Soviets ont renoncé à la doctrine marxiste pure. Ils posent en effet le principe : « Qui ne travaille pas ne mange pas ! » Et ils ajoutent, non pas : « A chacun selon ses besoins », mais : « *A chacun selon ses capacités.* » On admet donc ici une hiérarchie des talents et du travail. De fait, en Russie, aujourd'hui, les salaires varient de 1 à 10 environ, selon les aptitudes.

II

Abordons maintenant un des points qui nous touchent le plus au cœur : celui des libertés religieuses. On sait que le communisme a fait, en France, depuis les élections dernières, un grand effort de rapprochement avec le catholicisme.

[1] « Si je comprends bien, explique notre commentateur, chaque paysan peut recueillir les fruits et légumes pour sa consommation personnelle. Il peut posséder non une charrue, mais une pelle, une houe, un râteau. Il a le droit d'élever quelques volailles, un porc. Peut-être même lui accordera-t-on une chèvre, voire une vache. Il ne pourrait pas sans doute avoir un taureau, qui supposerait une exploitation du prochain, ni un bœuf qui n'est pas « bétail de production. » S'il a une génisse, il pourra peut-être la garder. Si c'est un veau, le problème devient beaucoup plus délicat. Jusqu'à quel âge pourra-t-il le conserver ? A-t-il le droit de l'abattre pour sa consommation personnelle ?... »

D'après le *Nouveau Statut des Kolkhoz*, de mai 1935, le secteur privé du paysan peut comprendre de 3 à 5 vaches, 1 cheval, de 20 à 40 moutons, truies, volailles, etc. — Voir Hélène Iswolsky, *L'homme 1936 en Russie soviétique*, p. 28.

Tous ceux qui ont un poste de T. S. F. ont pu entendre le mot étonnant de Maurice Thorez : « *Viens à nous, catholique !...* » Il a déclaré, à la Chambre, que cet appel avait été entendu et que de nombreuses adhésions lui sont venues du catholicisme ! On sait que Rome a dû condamner *Terre Nouvelle,* l'organe des communistes catholiques. Il y a eu, depuis, les farces sacrilèges de Garches, les attentats contre un couvent de religieuses à Vénissieux. S'il restait des catholiques capables d'être dupes de la manœuvre communiste, ils devraient être éclairés par l'examen de la Constitution stalinienne, aussi bien que par les abominations commises en Espagne.

L'article 124 est ainsi conçu : « *La liberté de pratiquer des cultes religieux et la liberté de propagande antireligieuse est reconnue à tous les citoyens.* »

Regardez-y de près : les croyants n'ont que le droit au culte, seuls les incroyants ont *le droit de propagande.* Voilà qui est énorme ! Mais n'en soyons pas trop surpris. Pour Staline, la religion est un mal : « Le parti, a-t-il dit, ne peut rester neutre vis-à-vis de la religion, parce que *la religion est l'opposé de la science.* » Le grand mot est lâché ! Staline en est encore à cette ânerie, qui date d'un siècle. Quel est le vrai savant qui oserait être aussi affirmatif ? De quel droit parle-t-il au nom de la science ? Que sait-il de la religion, pour lui prêter cette absurde et impossible opposition à la science ?

Dans la *Pravda,* M. Radek, un des théologiens les plus autorisés du communisme, explique les raisons de la « tolérance » accordée aux religions dans la future Constitution :

« Nous avons encore, écrit-il, des tâches énormes à accomplir. Une lutte opiniâtre nous attend encore... ; *il y a encore des gens arriérés qui n'ont pas renoncé à leurs croyances religieuses, quoique la religion ait toujours été un instrument de duperie et d'exploitation.* L'Etat soviétique ne permet pas à l'Eglise d'exercer une influence sur l'esprit de la jeune génération dans les écoles. Mais il n'admet que les moyens moraux (intellectuels, spirituels, non les attentats, les emprisonnements, la mort) de lutte contre l'Eglise en reconnaissant la liberté de propagande antireligieuse. »

Ainsi, tout ce que la religion peut obtenir, en pays soviétique, c'est cette outrageante pitié d'hommes qui la traitent de haut, comme une survivance d'un passé révolu. On considère les croyants comme des malades, des infirmes, des mendiants ! Mais on ne leur permet ni l'accès de l'école ni la défense de leur foi. Les athées seuls ont le droit au prosélytisme ! A eux l'avenir, parce qu'en eux est la lumière ! Et les communistes espagnols font assez voir si la lutte contre la religion se contente de moyens moraux !

Si tel est le respect de la nouvelle Constitution pour la liberté religieuse, il ne faut pas s'attendre à ce qu'elle soit beaucoup plus favorable à la liberté individuelle. C'est un fait que les Russes ne peuvent pas sortir de chez eux ou que, s'ils en sortent, ils n'y peuvent pas rentrer sans de graves périls. On peut les dire retombés en servage et attachés à la glèbe ! Ne sortent des frontières que les envoyés officiels des Soviets chargés de la propagande au dehors. Il ne faut pas que le Russe puisse comparer son sort à celui des hommes de sa classe, à l'étranger.

Tout le monde sait que la vie privée et publique des Russes est sous la surveillance d'une organisation redoutable et implacable, qui se nomme le Guépéou. Cet office fut créé le 6 février 1922. Il possède le droit de mort, le droit d'exil, le droit de violer le domicile et de lire les lettres. La nouvelle Constitution, aux articles 127 et 128, paraît vouloir restreindre ces pouvoirs ; elle proclame l'inviolabilité du domicile et le secret des correspondances. Elle pose aussi le principe essentiel de la « sûreté personnelle », c'est-à-dire de la garantie contre toute arrestation arbitraire. Nul ne pourra désormais être arrêté sans un mandat d'amener d'ordre judiciaire.

Reste à savoir ce que sera l'organisation judiciaire et si elle offre de sérieuses garanties d'indépendance par rapport à l'Etat ou à l'esprit partisan. La réponse à nos doutes se trouve au chap. IX de la Constitution. La haute magistrature sera élue par les Assemblées politiques, les tribunaux populaires par le suffrage universel direct. Mais les juges ne sont élus que pour cinq ans. Le procureur général de l'Union soviétique, seul, reste en place pour sept ans. A tous les degrés de la juridiction, un jury populaire interviendra. Tel est le régime. Nous avons eu quelque chose de semblable, avec la Constitution de 1791 ; les résultats furent lamentables. Le juge qui dépend de l'élection populaire doit, comme un vulgaire député, songer avant tout à sa réélection : sa place, c'est son gagne-pain. Il lui faut donc *plaire au corps électoral.* C'est pire encore que s'il lui fallait *plaire à un souverain :* les collectivités sont toujours plus partisanes que les individus. Et puis le souverain a peur des soubresauts de l'opinion, tandis que les Assemblées sont irresponsables. « Dans un pays comme la Russie, conclut M. Barthélemy, il y a lieu de redouter que la substitution de la justice au Guépéou équivaille, en définitive, à faire passer au juge la fonction de bourreau. »

Et pourtant la future Constitution fait parade d'un respect prodigieux des libertés humaines. Voici un texte qui a fait l'admiration de quantité de « démocrates » plus naïfs que pénétrants :

« Conformément aux intérêts des travailleurs et afin de renforcer le régime socialiste, sont garanties aux citoyens : *a)* la liberté de la parole, — *b)* la liberté de la presse, — *c)* la liberté de réunion et de meeting, — *d)* la liberté de défiler et de manifester dans les rues. Ces droits sont assurés aux citoyens par l'Etat, mettant à la disposition des travailleurs et de leurs organisations les imprimeries, les stocks de papier, les édifices publics, les rues, les bureaux de postes, télégraphes et téléphones et les autres conditions matérielles nécessaires à l'exercice de ces droits. »

Voilà qui semble d'un libéralisme extraordinaire. Mais il faut étudier le texte de très près : tous ces droits sont subordonnés à « l'intérêt des travailleurs, » ils ne sont concédés que pour « renforcer le régime socialiste. » Et tous les moyens de manifester sa pensée sont aux mains de l'Etat, qui seul possède le papier, les imprimeries, les rues, les salles de réunion, etc. Il sera donc impossible de se passer de lui. Or, comment supposer qu'il accordera les moyens de manifester leurs sentiments à ceux qui auraient à critiquer le régime, alors que le parti communiste se montre si violemment opposé à toute manifestation de pensée contraire à la sienne ? Comment supposer que l'Etat communiste donnera le droit de parler même contre le « régime socialiste ? »

Il y aura donc liberté chez les Soviets, mais liberté seulement d'*être rouge* ou de ne pas être ! Hamlet n'avait pas prévu cette alternative.

Par ailleurs, la Constitution ne parle pas seulement des droits, — et on vient de voir à quel point ils sont illusoires, — elle insiste sur les devoirs et voici comment elle les comprend : « Tout citoyen, dit l'article 130, est tenu de respecter les lois, d'observer la discipline du travail, de remplir honnêtement son devoir social. » La grève n'est pas tolérée. Quant à la « grève sur le tas », comme elle serait la violation de la propriété de l'Etat, elle est passible de la peine de mort. La Constitution est aussi très sévère pour la trahison des intérêts russes : « Le préjudice causé à la puissance militaire de l'Etat, l'espionnage pour un Etat étranger sont punis avec toute la rigueur de la loi, comme étant le plus grave des crimes » (art. 133). De même, le service militaire est « un devoir d'honneur pour tous les citoyens. » En Russie, le service est fixé à deux ans. Il ne s'est pas élevé une seule protestation contre l'obligation militaire ; l'objection de conscience n'existe pas et n'a pas le droit d'exister en Russie.

Pourtant, la Constitution supprime purement et simplement le droit de déclarer la guerre. Cette prérogative n'appartient ni au Conseil, ni au *Præsidium* exécutif, ni à aucun autre pouvoir dans le pays. Le Conseil peut seulement constater que le pays est attaqué et qu'il doit repousser l'invasion [1].

La conclusion de M. Barthélemy est très nette :

« Ceux qui ont découvert, dans ce monument historique, la charpente essentielle des démocraties libérales de l'Occident se sont lourdement trompés ou ont coupablement trompé... Libre au peuple russe de se gouverner ou plutôt de se laisser gouverner comme il lui plaît. A condition qu'il n'intervienne pas dans nos affaires, nous n'avons pas à nous ingérer dans les siennes. S'il trouve que « le grand document du génial Staline » le paie de 25 millions de vies humaines sacrifiées, je trouve, moi, que c'est cher ; après tout, c'est son droit. Mais s'il prétend offrir ou même imposer cette Constitution balbutiante comme un modèle au pays des Droits de l'Homme et du Citoyen, je dis : non ! Autant vaudrait nous présenter les effigies monumentales, grossières primitives et primaires qui, aux jours de parade, autour du reliquaire de Lénine, ornent les murs de la place Rouge, comme des chefs-d'œuvre bien supérieurs à nos Nattier, à nos David, à nos Delacroix. »

III

Après avoir considéré la nouvelle Constitution russe, qui n'est, après tout, que de la *théorie,* il ne sera pas mauvais de voir la *réalité*. Il a paru récemment, en Angleterre, un livre qui a fait une profonde sensation, sous le titre significatif : *J'enquête pour la vérité en Russie* [1]. L'auteur du livre n'est autre que sir Walter Citrine, secrétaire général des Trade-Unions.

On sait ce que sont ces formidables associations ouvrières. Elles groupent actuellement plus de 6 millions et demi d'adhérents et de cotisants. Elles sont donc un organisme beaucoup plus puissant que la C. G. T. française, mais elles n'ont pas la même naïveté, comme on va le voir.

M. Walter Citrine est le Léon Jouhaux d'Angleterre. Il a voulu aller voir en Russie comment les choses se passaient. Il avait visité la Russie déjà en 1925. A dix ans d'intervalle, il y est retourné, sur l'invitation des syndicats soviétiques. Mais, en homme pratique et sincère, il a exigé, avant d'accepter cette invitation, qu'« aucune restriction ne serait faite à sa liberté de mouvement ou aux possibilités de voir tout ce qu'il désirait. » Il fut reçu partout par les autorités soviétiques avec de grands honneurs. Mais il ne se laissa pas conduire aveuglément. Il prit une peine énorme pour soumettre tous les documents à une critique et à un contrôle sévères. Il avait emmené des collaborateurs. Tous ensemble ont fourni un travail considérable pour établir le bilan exact de leurs constatations. Sir Citrine s'écartait souvent de la route qui lui était assignée par ses compagnons russes, il cherchait à voir de ses yeux, il entrait sans crier gare dans les usines, dans les habitations, les fermes, et il interrogeait lui-même les occupants non stylés d'avance qu'il rencontrait sur son chemin. La *Revue des Deux Mondes* du 15 octobre 1936, par la plume de M. Frédéric Eccard, a donné l'essentiel de ses observations.

Le voyage a duré du 14 septembre au 28 octobre 1935. M. Citrine s'est intéressé surtout au sort de l'ouvrier. Cela était naturel. Les Trade-Unions, sans renoncer à jouer un rôle politique impor-

[1] Il suit de là que la Société des Nations ne saurait contraindre la Russie, qui en fait partie, à prendre des sanctions contre un agresseur ; que la France ne saurait faire appel au secours de la Russie, à moins que celle-ci ne soit envahie. Si les Allemands franchissaient le Rhin, les Soviets nous répondraient : « Mille regrets ! la Constitution nous interdit de faire la guerre, hormis le cas d'invasion de notre territoire. » Mais si la Russie était envahie, alors la France serait sollicitée d'intervenir au plus vite, au nom du pacte. C'est ce que l'on appelle, en Russie : *Do ut des !* « Je vous donne... des paroles, mais vous me donnerez votre sang ! »

[1] *I search for truth in Russia,* London, George Routledge et Sons, 1936.

tant, se sont donné pour but premier l'amélioration du standard de vie dans la classe pauvre. Donc, dans chaque ville qu'il visitait, il entrait à l'improviste dans les maisons qu'il voyait ouvertes. Parfois même, malgré les résistances de ses guides, il tenait à pénétrer dans les baraques qu'il avait pu entrevoir du chemin de fer. Laissons-le parler des *logements* :

« Je me réveillai ce matin animé d'une volonté bien nette. Je voulais voir ces baraques, au risque d'être arrêté en faisant cette tentative. Nous nous y rendîmes, ma femme et moi. Nous n'eûmes pas à marcher longtemps. A côté d'appartements modernes, nous vîmes une de ces baraques dont l'aspect était simplement effroyable. C'était un véritable taudis; de la lessive en haillons était accrochée à une ficelle et une femme essayait de cuire quelque chose d'innommable sur un feu, à même le sol. Je m'arrêtai pour prendre des notes, à l'ébahissement de quelques uns des passants, à tel point qu'un homme resta cinq minutes cloué sur place devant nous. Puis, nous nous rendîmes vers une autre agglomération de ces hideuses baraques. A ce moment, notre guide accourut à toute vitesse. — « Je jette simplement un regard sur vos conditions de logement, remarquai-je sèchement. — Non, nos logements sont là-bas, camarade, répondit-il avec un air doucereux, en indiquant les nouveaux bâtiments voisins. — Il y en a que vous ne montrez pas aux visiteurs, dis-je, et je veux vous dire quelque chose de plus. J'en ai assez de vous voir suspendu à ma personne partout où je vais. — Je ne suis pas suspendu à votre personne, répliqua-t il. Je ne suis venu ici que pour vous préserver contre les désagréments que vos visites pourraient vous susciter. — Je suis parfaitement capable de me surveiller moi-même, rétorquai-je, je vous ai dit que je voulais voir le pire aussi bien que le meilleur, mais vous faites toujours attention que je ne voie pas le pire. — Puis-je vous demander si c'est pour cela que vous êtes venu dans notre pays ? répondit-il. — Quand un visiteur vient dans notre pays, nous, Trade-unions et socialistes, sommes tout prêts à lui montrer nos taudis aussi bien que nos nouveaux bâtiments, dis-je. Vous savez fort bien que vous supprimez les statistiques quand cela vous convient et qu'il est impossible de découvrir, sauf après un examen approfondi, quelle est la véritable situation dans votre pays. Vous cherchez à donner l'impression aux délégations qui viennent chez vous que votre peuple vit dans des conditions bien supérieures à celles d'autres pays... » Puis nous entrâmes dans une autre chambre. Elle était de dix pieds carrés. Une femme, son mari et un enfant vivaient dans cette seule chambre... qui ressemblait à une étable à porcs. Nous ne vîmes que des haillons et le désordre régnait partout. »

Un peu plus tard, sir Citrine insiste de nouveau pour visiter une baraque, dans un autre quartier :

« Nous fûmes reçus par une jeune femme avenante, que la saleté et la misère du lieu ne semblaient pas émouvoir. Nous regardâmes l'intérieur de cette misérable et dégoûtante cabane. Cinq personnes vivaient dans une même chambre. Les deux lits qui leur servaient étaient recouverts de couvertures en loques. Je n'aurais pas condamné mon pire ennemi à vivre dans ce lieu. Pauvre guide ! Je lui dis ce que je pensais, c'est-à-dire qu'une autorité sanitaire anglaise n'aurait jamais toléré l'existence d'un tel clapier à lapins. Nous avons des taudis en Angleterre qui me font rougir de honte, lorsque j'y pense, mais je n'en ai jamais vu de comparables à ceux-là. »

Et il ne faut pas croire que ces horreurs aient été des exceptions dans les constatations de sir Citrine. Dans toutes les villes ouvrières, même autour des usines les plus modernes, il trouva des logements abominables. De Gorlovka, près de Kramatorsk, il fait la description suivante :

« Les maisons dans cette vieille ville étaient tout simplement horribles à contempler : des baraques à peine capables de tenir sur leurs bases. Aucune d'elles n'avait plus de deux chambres et plusieurs ne contenaient même pas ce que l'on peut appeler une chambre. »

A Moscou, dans une maison neuve, attenante à la fameuse usine Kaganovitch, il visite des logements, les trouve d'une étroitesse incroyable, constate que les habitants y sont entassés, sans nul souci de la commodité et même de l'hygiène.

« Je fus surpris, dit-il, à Kaganovitch, de la détérioration rapide des façades, qui était frappante. Les briques étaient grossièrement assemblées et la construction semblait avoir été exécutée par des mains inexpérimentées...

A Bakou, l'état misérable des maisons était tel qu'il faut l'avoir vu pour le croire... A Dnieproges, nous vîmes un immeuble qui était une parfaite horreur, ressemblant à la plupart des constructions soviétiques, malpropres et hâtivement exécutées à bon marché. »

Quant à la voirie, elle est déplorable partout : les rues sont d'une malpropreté révoltante. Le pays tout entier est crasseux et dégoûtant.

Une seconde question dont s'est beaucoup occupé sir Walter Citrine est celle des *salaires*. On sait qu'en France le parti communiste a engagé une formidable campagne de grèves pour obtenir le relèvement des salaires et, par-delà ce premier but apparent, aboutir à une mobilisation des forces ouvrières et, s'il se peut, à l'installation des « soviets partout ».

Mais, au pays des soviets, comment sont payés les ouvriers ? Sir Citrine a fait des tableaux très précis. Il distingue les salaires des ouvriers à l'heure, — ceux des ouvriers à la pièce, — ceux des ouvriers spécialisés, — ceux enfin des ouvriers chargés d'un travail difficile ou malsain. Les salaires mensuels varient, dans chaque catégorie, environ du simple au triple, et s'échelonnent entre 106 roubles et 454 roubles par mois. Le directeur de la fabrique d'armements de Kaganovitch recevait 2.000 roubles, l'ingénieur-chef autant. De tous ses calculs il résulte que l'ouvrier russe touche, en moyenne, 189 roubles par mois. On estime le rouble, en valeur réelle, à 3 pence, soit 1/4 de shilling, valant au cours actuel, en francs-Blum : 5 fr. Le rouble vaudrait donc 1 fr. 25. Multipliez ce chiffre par 189 et vous arrivez à 236 fr. environ. Quel est donc l'ouvrier français qui accepterait un pareil salaire ? Le chômeur parisien touche 350 fr. par mois.

« Comment, dans ces conditions, le travailleur russe peut-il se tirer d'affaire ? Par la simple raison que le plus souvent les salaires sont doublés ou presque doublés par le travail de la femme. S'il y a un garçon ou une fille dans la famille, ils travaillent eux aussi, de sorte que nous avons deux salaires ou même davantage pour une même famille. Comme, d'autre part, l'ouvrier russe marié dépense indubitablement très peu pour ses vêtements, son ameublement ou son plaisir, il arrive à exister sans trop de difficultés. Le célibataire vit généralement avec un parent ou bien dans un bâtiment commun où il peut se procurer une nourriture à bon marché et où il paie peu de loyer. *C'est une existence dépourvue à peu près de tout, mais tolérable.* »

Non seulement la Russie est le pays de la crasse, mais c'est aussi le pays de la misère noire ! C'est pourtant cela que certains ont osé donner comme type du *paradis futur*.

Pour compléter son étude des salaires, sir Walter Citrine a cherché à comparer les prix des denrées en Russie et dans les autres pays civilisés. Il résulte de son enquête que le même article est payé, en général, le double en Russie de ce qu'il vaut en France, sauf pour certains articles très rares, comme la bicyclette. En outre, la qualité des produits français l'emporte énormément sur celle des produits soviétiques.

« J'ai sous les yeux, écrit sir Citrine, une liste des prix à Londres,... liste que j'ai reçue aujourd'hui. Les manteaux de dame, sans col, coûtent 20 shillings (soit 100 fr.-Blum). A Moscou, le même manteau vaut un peu plus de 250 roubles, ce qui, au cours officiel du change, ferait 1 000 francs, et au cours réel, 310 francs, c'est-à-dire plus du salaire mensuel d'un ouvrier. Les souliers d'hommes coûtent ici 10 shillings (50 fr. français) A Moscou, ils oscillent entre 32 et 70 roubles (40 à 88 fr. français), dans les magasins fermés, et vont jusqu'à 100 au Mostorg. Cela représente un jour de paye d'un artisan londonien et la moitié du salaire mensuel d'un travailleur soviétique Un vêtement de dessous de dame, qui coûte 3 shillings 9 pence à Londres (19 fr. français), ou à peu près une demi-journée de salaire d'un ouvrier anglais, coûte 40 à 75 roubles à Moscou, soit le salaire d'une semaine de son collègue russe. »

Vous direz peut-être : « Après tout, il s'agit là d'objets de luxe ou du moins qui ne sont pas de première nécesssité. Mais qu'en est-il de la nourriture ? » Eh bien ! voici des chiffres. Nous payons en France le pain blanc environ 2 fr. le kilo ; en Russie, au cours du change actuel, il coûte 5 fr. Le sucre, qui coûte en France autour de 4 fr. le kilo, s'élève, en Russie, entre 16 et 22 fr. au cours du change, et en valeur relative entre 4 fr. 50 et 7 fr. En somme, il y a des denrées pour lesquelles le prix est le même ou à peu près qu'en France, mais pour beaucoup d'autres, comme pour le riz, le sucre, le macaroni, le prix est double ou triple.

Le pouvoir d'achat réduit de l'ouvrier russe se reflète dans son habillement et dans son aspect extérieur. Partout, sir Walter Citrine est frappé par l'aspect minable des foules qu'il croise. Il a constaté la différence qui existe sous ce rapport entre les anciennes provinces russes, devenues indépendantes depuis la guerre, et celles qui sont restées russes, en Lettonie par exemple et dans les régions voisines :

« Du côté letton, écrit-il, vous voyez des paysans installés sur leurs biens depuis la révolution de 1917. Leurs champs sont bien cultivés, les maisons ont bon aspect. Du côté russe, les champs sont pauvres, les maisons sans crépi et négligemment tenues. En Lettonie, les habitants sont convenablement habillés, tandis qu'en Russie la misère du peuple se révèle par son aspect loqueteux. »

Et à côté de cela, toujours le trompe-l'œil : il y a, en Russie, des lieux de repos pour les ouvriers fatigués, des crèches pour les enfants, des sanatoria pour les malades. Et on fait « mousser » tout cela ! Mais, regardez-y de près : à Moscou, dans la fabrique de Sokorohod, sur 14.000 ouvriers, on prévoit les lieux de repos pour 250 et des crèches pour 300 enfants.

« En prenant seulement les villes, écrit sir Citrine, je trouve qu'en 1932 il y avait 250.000 places pour enfants. La population ouvrière était de 22 millions à cette époque. Les enfants en âge d'être mis dans les crèches, soit de trois ans au maximum, représentent à peu près 10 % de la population totale. Les demandes d'admission sont en réalité plus élevées, parce que plusieurs crèches acceptent les enfants jusqu'à l'âge de cinq ans. En prenant pour base 10 %, il faudrait disposer de 2.200.000 places pour pouvoir recevoir chaque enfant. Or, comme il n'y a que 250.000 places, un enfant seulement sur neuf peut être reçu... »

Et c'est semblable pour tout. Les institutions existent sur le papier ; mais celles qui fonctionnent sont en nombre très, très insuffisant.

Nous parlions tout à l'heure de la surveillance jalouse qui poursuit, en Russie soviétique, tous les citoyens. Le Guépéou est le maître intransigeant et soupçonneux qui tient toute la vie russe sous son regard implacable. Les ouvriers ne sont pas exempts de ce contrôle insupportable. Sir Citrine a été frappé, tout le long de son voyage, de la sévérité de cette surveillance. Elle s'exerce dans les usines, suit l'ouvrier dans sa demeure, fouille sa vie privée, ne le laisse jamais en repos, comme si on le considérait comme un malfaiteur. Voici des faits :

« Lorsque nous arrivâmes à l'entrée du réseau électrique (de l'usine du Dniepr), d'où le courant est distribué dans le pays, nous fûmes arrêtés par un *garde armé ;* il lut chaque mot du laissez-passer que le directeur lui-même lui avait présenté et nota soigneusement les passagers de l'auto, avant de nous laisser continuer notre route. Il ne s'agissait pas d'une simple formalité, mais d'un contrôle très sérieux. Puis nous roulâmes 200 yards environ plus loin et nous fûmes arrêtés par un *second garde* également armé. De nouveau, il fallut montrer notre laissez passer, et de nouveau un jeune *soldat* de l'armée rouge l'examina attentivement avant que les portes fussent ouvertes. Pensant que nous n'étions pas loin du but, je m'attendais à chaque moment à voir apparaître l'usine. Mais non. Nous arrivâmes à une troisième porte et

nous fûmes *de nouveau arrêtés* et examinés de la même manière que les autres fois. Enfin, nous fûmes admis dans la centrale où nous trouvâmes de nombreux fonctionnaires nous attendant. A l'intérieur de la porte menant au bâtiment, *deux gardes armés* étaient postés, baïonnette au canon et portant un béret bleu. J'en avais assez et je dis à un autre guide : « De qui ont ils peur ? Croient-ils que nous volerons un des générateurs ou quelque chose comme ça ? » — Il répliqua avec le plus grand sérieux : « Non, mais vous devez vous rappeler que les stations électriques sont considérées comme les centres nerveux de l'Union soviétique et que nous devons soigneusement les garder. » — « Mais, même dans un pays capitaliste, comme l'Angleterre, vous ne rencontrerez pas cette exhibition ridicule d'hommes armés, répondis-je. De qui avez-vous peur ? Il n'y a que des travailleurs dans ce pays, n'est ce pas ? » — « Il y a encore bien des gens qui veulent du mal à l'Union soviétique, dit-il gravement, et nous ne devons nous exposer à aucun risque. » — « Mais vous ne pouvez justifier ces procédés dix-huit ans après une révolution, » protestai-je. Dans chaque usine où nous sommes allés, c'était la même chose. Des gardes armés, des examens à la porte, comme si nous étions des criminels ; tout ceci est simplement ridicule et irritant. » — « Mais, me fut-il répondu, les gardes que vous avez vus dans les usines n'étaient pas au service du Guépéou ; ils sont tout simplement au service de l'usine. » — Je protestai, en demandant si la direction de la fabrique avait le pouvoir de donner à ses propres ouvriers un uniforme militaire et un fusil ? — « Pourquoi pas ? dit notre guide, du ton le plus naturel du monde. Les ouvriers ont leur fusil dans les usines. C'est la même chose. » — Je ne puis croire à ces paroles, car les gardes que j'avais vus devant les usines étaient des hommes entraînés militairement. »

Et pour conclure sur la question si grave de la liberté individuelle, sir W. Citrine s'exprime ainsi à la fin de son voyage :

« Non, ce ne sont certainement pas les méthodes économiques qui répugnent. Mais j'ai le sentiment inconfortable que les ouvriers sont de simples rouages dans la machine soviétique. Je ne pourrais peut-être pas le prouver devant un juge d'une façon péremptoire. Mais je n'ai pas le moindre doute qu'il règne ici un régime d'oppression. Je n'ai pas trouvé qu'ils (les ouvriers) aient la même liberté de parole qu'en Angleterre. L'ouvrier est en principe le maître. Mais en pratique, il fait exactement ce qu'on lui dit de faire. Il ne peut pas lutter contre l'Etat, contre le syndicat ou le comité de l'usine ou contre le noyau communiste.. Depuis sa tendre enfance, il est contrôlé et cela à un degré que le capitalisme n'a jamais cherché à atteindre. Le contrôle commence à la crèche enfantine et dure toute la vie... La propagande est partout, et il n'y a pas moyen d'y échapper et de ne pas la suivre. Il n'existe aucune ressource à laquelle l'ouvrier puisse apprendre à connaître le revers de la médaille. Il ne voit qu'un de ses côtés. Et c'est là la chose effroyable. Le capitaliste fait tout ce qu'il peut pour gouverner l'ouvrier par la presse ou autremen . Mais il est cependant freiné par l'opposition parlementaire, les Trade-Unions et le Labour-Party. Il ne peut pas dénaturer les faits d'une manière aussi grossière que les soviets... Il était une époque où j'étais absolument certain que la dictature ne serait que temporaire. Mais j'ai maintenant des doutes. Je n'ai vu aucun signe de relâchement... Tant que la liberté d'opinion sera supprimée systématiquement, que la police politique sera toujours présente pour l'étouffer, toute personne qui, en Russie, parle trop librement courra de graves dangers. Il m'eût été agréable de voir les syndicats russes se dresser parfois contre le gouvernement au nom des ouvriers. Mais, à présent, les unions syndicales pensent trop à leurs devoirs à l'égard du parti communiste et trop peu aux ouvriers eux-mêmes.

« Sur notre chemin de retour, je pus jeter un regard sur les ouvriers qui travaillent au canal de Moscou à la Volga. La majorité d'entre eux ne travaillaient pas, car c'était le jour de repos, mais les malheureux que je pus apercevoir étaient de pauvres hères, misérablement vêtus, couverts de boue et les cheveux gluants ; leurs casquettes à visière étaient en loques, leurs souliers également et couverts de boue, et leurs bandes molletières ressemblaient à des sacs de toile grossière. On m'assura que ce n'étaient pas des prisonniers, mais des travailleurs libres... De retour à l'hôtel, je me mis au lit, vers minuit. Aux premières heures du matin, je fus éveillé en sursaut par les cris d'une femme Je me précipitai à la fenêtre, je me penchai au dehors pour regarder dans la rue. Je vis une femme qui se débattait violemment et poussait des cris perçants, en essayant de se dégager de l'étreinte de deux hommes en uniforme qui étaient évidemment en train de l'arrêter. Bientôt les cris de la femme furent étouffés. Un silence de mort suivit. Il n'y avait aucune fenêtre ouverte, aucune tête penchée à la fenêtre pour découvrir la cause de ce bruit. Rien qu'un silence inquiétant... »

Les textes qui précèdent suffisent largement à nous donner une idée de la vie sous le régime soviétique. On comprend que les Trade-Unions anglais aient repoussé toute union avec les syndicats communistes. Sir Walter Citrine avait nettement posé le problème du front commun, dans son livre :

« Sur quelle base, avait-il dit, une véritable union (entre les syndicats anglais et ceux de l'U. R. S. S.) peut-elle avoir lieu ? Je ne veux pas dire un mariage de convenance. Les communistes de Russie et les Trade-Unions anglais croient-ils avec une égale sincérité à l'idéal qu'ils doivent défendre ? Le Labour-Party et les Trade-Unions ont à maintes reprises affirmé leur foi en la démocratie. Nous croyons qu'elle vaut la peine d'être conservée. Je suis tout à fait sûr que les ouvriers écrasés sous les dictatures fascistes d'Italie et d'Allemagne seraient heureux de revenir à une démocratie même capitaliste. Je n'ai jamais déguisé les imperfections de la démocratie telle qu'elle existe, *mais je la préfère à la dictature communiste et à la dictature fasciste*. Les communistes estiment que la démocratie est incompatible avec le capitalisme C'est vrai, si l'on considère la démocratie d'un point de vue purement idéal ; mais dire qu'un gouvernement démocratique, tel qu'il existe en France, en Angleterre, dans les pays scandinaves et autre part, n'a pas de valeur réelle pour l'ouvrier est un non-sens...

La dictature, en Russie, malgré les phrases brillantes dont on l'entoure, est en pratique la dictature du parti communiste. Elle peut subsister sans changements appréciables, pendant de longues années encore, quoiqu'il existe quelques symptômes d'une évolution contraire. On peut douter, à juste titre, que les communistes soient vraiment sincères dans leur défense de la démocratie...

Tandis que nous avons foi dans la paix en elle-même, ils méprisent et dénoncent le pacifisme. *Leur politique de révolution violente doit mener*

à la guerre civile avec du sang répandu. Nous voyons très peu de différence entre celle-ci et une autre forme de guerre. Le but est peut-être différent, mais les moyens sont les mêmes. Les travailleurs anglais sont fermement attachés à la défense de la paix et les communistes, selon moi, ne font rien pour les aider dans cette défense...

La tactique du « front unique » n'a pas changé depuis qu'elle a été poursuivie par Lénine. Son but est de s'introduire dans le mouvement des Trade-Unions pour y développer le communisme. Mais comment pouvons-nous condamner une dictature exercée par des adversaires fascistes, et l'admettre lorsqu'elle est pratiquée par les communistes ? Je connais bien la différence entre le but de la dictature soviétique et celle des pays fascistes. Mais les méthodes employées sont en très grande partie les mêmes. Toutes ont leur police secrète et ont recours à l'arrestation arbitraire et à l'emprisonnement. Quelle est la différence, à ce point de vue, entre le Guépéou russe, la Gestapo allemande et l'*Ovra* italienne ? La Russie, elle aussi, a supprimé toute opposition politique. Liberté de parole, liberté de presse, liberté de réunion sont refusées à tous, sauf au parti communiste.

Et maintenant, on nous demande de nous unir en un front unique avec les communistes contre les fascistes, parce que ceux-ci emploient de pareilles méthodes, alors que les communistes eux-mêmes font la même chose. Y a-t-il une différence en ces matières entre le parti communiste et les syndicats russes ? Je ne puis en voir aucune. Tous deux veulent l'union uniquement pour une fin politique. »

Tel est le verdict final du secrétaire général des Trade-Unions anglais. Quelle différence avec les chefs de notre C. G. T. ! Chez nous, M. Léon Jouhaux a aidé de toutes ses forces la constitution du Front populaire. Il a signé l'alliance entre la C. G. T. professionnelle et la C. G. T. U. Il n'a pas compris ou pas voulu comprendre qu'il faisait un marché de dupes, qu'il faisait le jeu du communisme, que ses alliés sauraient le manœuvrer et qu'il serait forcé de prêter la main à de soi-disant réformes qui, au lieu d'améliorer la condition de l'ouvrier, le rendront esclave de meneurs qui se servent de la classe ouvrière pour des fins politiques conduisant directement à la guerre civile et à la guerre étrangère !

Le congrès des Trade-Unions réuni à Plymouth, le 11 septembre 1936, a approuvé à la presque unanimité les conclusions d'un rapport s'opposant formellement à la formation d'un front unique avec le communisme. Quand trouverons-nous chez nous des chefs ayant la clairvoyance, la fermeté et le prestige de sir Walter Citrine, dans les rangs du socialisme ? Sans approuver, certes, toutes les idées du secrétaire anglais, nous devons applaudir à sa crânerie et à sa sincérité.

IV

Ne quittons pas l'étude du communisme ; c'est l'une des plus poignantes de l'heure présente. Une curiosité angoissée nous pousse invinciblement vers la tragédie espagnole, qui est justement à base communiste. Il s'agissait de savoir si tout ce qui nous est précieux et cher allait disparaître du grand pays voisin du nôtre. Partout où le communisme arrivera à un certain degré de pénétration et de force, il aboutira tôt ou tard à cette explication décisive et sanglante avec le christianisme dont il est, par son esprit le plus intime, la négation radicale. Ce sont deux religions inconciliables.

Mais comment a été déclenchée la guerre, alors que le communisme n'était pas encore complètement maître de l'Espagne ? Comme elle se déclenchera partout ailleurs, si on le laisse parvenir au pouvoir. La *Revue de Paris* du 1er octobre a publié un article non signé, mais très bien documenté, qui a été beaucoup reproduit dans les journaux. A notre tour, nous allons l'analyser de près, pour que les lumières d'histoire qu'il contient ne soient pas perdues pour nous.

M. Jouhaux, revenant de Madrid, a eu l'audace d'écrire : « L'Espagne est victime des ambitions militaristes et le gouvernement de Madrid n'assume aucune responsabilité dans le conflit : *il ne fait que se défendre.* »

Telle est la thèse officielle de l'Espagne communiste. C'était la thèse allemande lors de la dernière guerre !

Remontons au point de départ.

Aux dernières élections, les partis de gauche avaient obtenu 4.497.696 voix, les partis de droite 4.910 818. Les conservateurs avaient donc 400.000 suffrages, en chiffres ronds, de plus que leurs adversaires. Mais le système électoral institué par la Constitution de 1931 était si radicalement faux que les partis de gauche obtinrent 58 sièges de plus que ceux de droite [1]. On a donc eu, en février 1936, un Parlement de fantaisie. Dès que les résultats furent acquis, le franc-maçon Portella Valladarès, nommé chef du gouvernement pour faire les élections par le Président Alcala Zamora, qui se donnait pour catholique, se hâta d'annuler, par simples décrets, toute l'œuvre législative du précédent Parlement. En trois jours, le système légal patiemment ourdi par M. Gil Robles fut mis à néant. Dans aucun pays civilisé, une pareille méthode ne serait admise. Mais Valladarès n'avait pas à se gêner : il était sûr que la nouvelle majorité l'approuverait et même le couvrirait de fleurs. Mais on conçoit que les partis de droite aient été outrés d'un pareil déni de justice.

Ce n'était là qu'un commencement. Dès le principe, le gouvernement du Front populaire *(Frente popular)* se conduisit comme un vainqueur en pays conquis. Les assassins de l'insurrection communiste de 1934, à Oviedo et dans les Asturies, furent mis en liberté, avant le vote de toute loi

[1] La clé de ce mystère est que la Constitution avantage, sans mesure, les agglomérations ouvrières au détriment des régions agricoles. On a calculé que chaque député conservateur représente en moyenne 25 000 électeurs, tandis qu'un député marxiste n'en représente que 17 000. On a fait aux chefs de l'opposition de droite, et notamment au grand leader catholique Gil Robles, le reproche de n'avoir pas corrigé de telles inégalités lors de son passage au pouvoir, en 1935.

d'amnistie. Les libérés virent dans ce geste un encouragement à prendre leur revanche sur leurs adversaires de la veille. Tous les groupements anarchistes — c'est-à-dire surtout antireligieux — et communistes de la Péninsule exultèrent et se préparèrent à opérer de vastes et terribles représailles. Dès lors les crimes, attentats contre les personnes, pillages d'églises et de biens privés commencèrent et se poursuivirent à une allure accélérée. Le député de droite Calvo Sotelo résolut d'en fixer la mémoire pour son pays. Il eut le courage de former un dossier de tous ces excès et de déposer le paquet formidable de ses documents sur le bureau de la nouvelle Chambre. En même temps, il prononça un discours qui résumait les conclusions de son enquête. Il y prouvait qu'en un peu moins de deux mois, — du 15 février au 2 avril 1936, — le Front populaire espagnol avait réalisé l'extraordinaire tableau d'ignominies et d'injustices que voici :

PILLAGES : de monuments publics, 58.
d'établissements publics et privés, 72.
de domiciles particuliers, 33.
d'églises, 36.
Total : 199.

INCENDIES : de monuments publics, 12.
d'établissements publics et privés, 45.
de domiciles particuliers, 15.
d'églises (dont 50 détruites), 106.
Total : 178.

ATTENTATS DIVERS : Emeutes, 169.
Fusillades, 39.
Agressions, 85.
Blessés, 345.
Tués, 74.

Il était clair que le Front populaire ne pouvait, à cette date, prétendre qu'il ne faisait que se défendre. Personne ne l'attaquait, il régnait en maître sur le pays. Il y faisait régner la Terreur.

Calvo Sotelo n'ignorait pas qu'il risquait sa vie, en dénonçant ces abominations. De fait, le nouveau président du Conseil, le franc-macon Césarès Quiroga, qui avait succédé au franc-maçon Portela Valladarès, se borna à lui répondre qu'il serait « rendu personnellement responsable » de l'émotion que ne pouvait manquer de susciter ce discours. Quelques semaines se passèrent. Un matin, à l'aube, un camion chargé de « gardes d'assaut, » troupe de police sélectionnée et animée d'un esprit très avancé, s'arrêtait devant la porte de Calvo Sotelo ; il était mis en état d'arrestation. Le soir même, son cadavre atrocement défiguré était abandonné dans un cimetière de Madrid.

Déjà Calvo Sotelo avait tâté le terrain, et il avait mesuré les forces de résistance à l'affreuse oppression dont l'Espagne était victime. Le parti carliste lui donna l'assurance qu'il répondrait au premier appel. Mais son chef, don Manuel Falconde, ne lui cacha pas qu'il ne pouvait répondre que de la Navarre. Elle fournirait 20.000 volontaires carlistes, mais dans le reste de l'Espagne on ne trouverait pas plus de 10.000 volontaires par groupes éparpillés. C'était peu.

La Phalange, créée par Antonio Primo de Rivera (fils du dictateur mort à Paris en 1931), comptait 200.000 adhérents, dont plus du quart étaient des jeunes gens d'esprit très ardent. A la tête de ce groupement se trouvait un Directoire composé de dix membres, qui ont presque tous péri dans la guerre civile [1].

Mais la tradition espagnole était que toute révolution doit s'appuyer sur l'armée. Calvo Sotelo savait fort bien qu'avec les armements actuels, il est plus impossible que jamais de faire quoi que ce soit sans le concours des militaires.

C'est ici que l'histoire se complique de la façon la plus extraordinaire. Les carlistes sont des catholiques intransigeants et sans peur. Les phalangistes sont des fascistes à la mode italienne. On était sûr de pouvoir compter sur eux. Mais l'armée avait été soigneusement travaillée, depuis l'avènement de la République en 1931. Les généraux ou officiers conservateurs avaient été écartés par une sérieuse épuration, ou abreuvés de dégoûts pour être contraints à demander leur retraite. Par contre, l'avancement n'était plus possible *sans l'intervention de la franc-maçonnerie*. Le mouvement maçonnique dans l'armée s'était développé déjà sous Primo de Rivera, qui n'avait pas su s'y opposer ou ne s'en était pas même aperçu. Après lui, cette intrusion s'était accentuée rapidement. En mars 1935, un député de droite, M. Cano Lopez, avait porté des faits à la tribune des Cortès. Il constatait alors que sur 23 généraux de division, 21 étaient francs-maçons. Pour les généraux de brigade, même proportion. Tous ces militaires avaient prêté au Grand-Orient le serment rigoureux : « Je jure obéissance sans restriction au chef du Conseil des 33es et à celui qui le représente. Je jure de ne reconnaître aucun mortel comme supérieur à lui. »

Cette formule datait de la monarchie !

Malgré ce qu'il savait des dispositions des officiers de haut grade, Calvo Sotelo résolut de s'adresser à un général qui avait été le plus jeune général de brigade de l'armée, puis le plus jeune général de division, Francisco Franco, qui était par ailleurs son ami personnel. C'était un patriote de grand cœur. S'étant toujours tenu à l'écart de la politique, il était par là-même suspect au Front populaire. Le gouvernement de M. Azana avait cru s'en débarrasser adroitement en le nommant gouverneur des Canaries. On guettait un prétexte pour le destituer. Sotelo le savait ulcéré ; il tenta donc de le gagner à ses desseins. Franco répondit simplement qu'il était républicain, qu'il savait Sotelo alphonsiste et qu'une tentative de soulèvement, avec lui, aurait l'air d'une restauration monarchiste qui serait impopulaire.

Sotelo, dans l'intervalle, fut assassiné, croit-on,

[1] Primo de Rivera notamment a été assassiné dans sa prison, par ordre du gouvernement. Sept de ses collègues ont été tués par des « pistoleros » officiels ou sont tombés les armes à la main.

au siège particulièrement discret d'une loge maçonnique, à Madrid. Sa mort fit éclater le mouvement insurrectionnel qu'il avait médité et préparé, mais avec un aspect nouveau.

En effet, et ici l'affaire se complique toujours davantage, si le général Franco avait repoussé les avances de Sotelo, cela venait de ce que d'autres ouvertures lui étaient parvenues d'un point de l'horizon politique diamétralement opposé. Et il était déjà lié par des engagements précis. Ces ouvertures émanaient — attention ! — *d'un groupe de généraux francs-maçons mécontents,* qui avaient naguère conspiré contre Primo de Rivera. La franc-maçonnerie préparait la chute d'Alphonse XIII dès 1925. Primo de Rivera s'était mis en travers de ses intrigues, sans bien les connaître. Les généraux maçons lui en voulaient doublement, pour son succès et pour le répit qu'il avait apporté à la monarchie. Les Loges avaient fini par monter une cabale de généraux, résolus à « déboulonner » Primo de Rivera. Le chef de cette cabale maçonnique était le général San Miguel Cabanellas, aujourd'hui l'un des principaux membres de l'insurrection triomphante. Primo de Rivera, averti de ce qui se tramait, avait aussitôt prévenu le roi. Mais les Loges avaient trouvé moyen, par des intermédiaires, de créer la division entre le roi et le dictateur. Le roi se plaignait de n'être plus que le « second personnage en Espagne. » Primo de Rivera, saturé de dégoût, vint à Paris, où il mourut d'une façon inopinée et un peu mystérieuse. Alphonse XIII donna le pouvoir au général Berenguer, qui s'entoura de francs-maçons. La révolution suivit, en avril 1931. Les généraux maçons, dont le F.·. Mola, qui a joué un si grand rôle dans la rébellion, et le F.·. Sanjurjo refusèrent de combattre l'émeute qui grondait et le roi dut partir.

Mais alors il y eut grande déception chez les hauts personnages que la maçonnerie avait su recruter, mais qu'elle ne sut pas récompenser. Les temps avaient marché ; la maçonnerie espagnole inclinait désormais vers la dictature marxiste. Les généraux n'avaient été que des instruments entre ses mains ; on voulut les évincer ou les berner. En même temps que l'Eglise, le nouveau régime tendait à démolir l'armée, en ruinant l'esprit de discipline et en rognant les crédits. Les généraux s'aperçurent qu'ils étaient les dupes. Leur désillusion éclata dès les premiers temps de la République. Leur mécontentement n'a fait que croître depuis 1931. Pourtant, ils ne bougèrent pas au début. Le général franc-maçon Sanjurjo, mécontent du poste qu'on lui avait donné, fit en vain appel à l'armée. Il fut pris, condamné, envoyé au bagne, puis finalement gracié, en qualité de franc-maçon. Quand éclata l'insurrection communiste des Asturies, en octobre 1934, le général franc-maçon Lopez Ochoa, chargé de la répression, suivit pourtant très fidèlement les consignes de la maçonnerie, fit arrêter les comparses, exécuter quelques insurgés obscurs, mais ne toucha pas aux vrais responsables, notamment au sinistre Gonzalès Pena, doublement intangible en tant que maçon et député.

Mais quand, à la suite des élections de janvier 1936, les généraux virent les hommes de désordre rendus à la liberté, des fêtes organisées en l'honneur de Pena, tous les groupes d'anarchistes et de communistes d'Espagne promus au titre d'agents du pouvoir, des milliers de tyranneaux locaux s'installer en maîtres, — ils comprirent qu'à moins d'adhérer au bolchévisme, il leur faudrait se dresser contre l'anarchie montante. La goutte qui, pour eux, fit déborder le vase, fut l'arrestation de leur collègue Lopez Ochoa. Ce général avait toujours affiché des opinions républicaines. Il avait de hautes relations dans les sphères gouvernementales. Mais les mineurs asturiens, qui ne connaissaient pas les dessous de la politique, lui en voulaient à mort. Le franc-maçon Césarès Quiroga, président du Conseil, ne crut pas pouvoir résister à la pression des mineurs, il fit arrêter Ochoa. La solidarité maçonnique ne jouait plus : les dés étaient pipés, au détriment des généraux les plus dociles aux ordres des Loges. Tous les membres de l' « Union fraternelle », — ce groupe maçonnique des généraux dont il a été parlé plus haut, — se sentirent atteints. Ils se concertèrent et déclarèrent que le gouvernement avait violé envers eux les pactes tacites convenus dans les Loges et que l'appel aux armes était licite et nécessaire. Mais les généraux francs-maçons estimèrent que le concours de Franco, général populaire, non franc-maçon lui-même, et qui avait une haute influence dans l'armée du Maroc, était indispensable.

Une fois leur décision prise, et le concours de Franco assuré, les militaires ne perdirent pas de temps. Ils sentaient le terrain se dérober sous leurs pas. Les unités régimentaires devenaient de plus en plus squelettiques, la propagande communiste rongeait la masse des simples soldats. On n'était pas sûr du lendemain.

De fait, quand on lut aux hommes l'appel aux armes de Franco, beaucoup murmurèrent : « Cela ne nous regarde pas ; c'est une affaire entre les généraux et le gouvernement. » Le général Goded, chargé de marcher sur Barcelone, le général Garcia de la Herranz, tentant un coup de main sur Madrid, furent lâchés par les soldats et une partie des sous-officiers, ce qui causa leur défaite, bientôt punie de mort. De même, la flotte de la Méditerranée, sur laquelle on comptait, refusa son concours, réduisit ses propres chefs à l'impuissance et resta au gouvernement [1]. Enfin, les syndicats ouvriers montrèrent une puissance d'organisation, une fureur de guerre à laquelle on ne s'attendait pas. Ces syndicats sont en effet très riches, les co-

[1] Ce dernier échec fut grave. C'est cela surtout qui a allongé l'horrible guerre. Le passage en Espagne de l'armée du Maroc en fut retardé de deux semaines et rendu difficile. Les groupes insurgés du continent s'en trouvèrent isolés des secours attendus de Franco.

tisants étant nombreux et payant bien leur redevance annuelle. Ils se répartissent en trois groupes : socialistes, communistes et anarchistes. Ces deux derniers groupements surtout sont animés d'une agressivité, d'une haine de classe, d'un acharnement antireligieux, qui atteignent au niveau d'une sorte de religion satanique. Le gouvernement maçonnique, depuis les élections de janvier, avait favorisé leur développement. Les jeunes ouvriers avaient été entraînés à une sorte de discipline rudimentaire et souvent aux exercices de tir. Il a suffi que le gouvernement leur donnât des armes pour faire d'eux des éléments militaires non négligeables, d'autant plus qu'en face d'eux les généraux ne comptèrent tout d'abord, outre les unités militaires peu nombreuses, que les volontaires carlistes et phalangistes, non entraînés, eux non plus, au maniement des armes modernes perfectionnées. De fait, les organisations ouvrières se sont montrées médiocres en rase campagne, mais très braves dans les combats de rues et de barricades.

De tout ce qui précède, on conclut aisément la physionomie d'ensemble de cette guerre civile sans précédent. Du côté gouvernemental, la maçonnerie civile, liée au bolchévisme et soutenue par le syndicalisme socialiste, communiste ou anarchiste. Entre ces éléments divers, la haine de la religion sert de lien infrangible. Du côté insurgé, les militaires, presque tous francs-maçons, sauf le principal d'entre eux, Franco, mais amenés par les circonstances à s'appuyer sur les éléments catholiques de la péninsule.

« Il est curieux de constater, écrit l'auteur anonyme de l'étude que nous analysons, que ces volontaires de droite, encadrés de leurs aumôniers et tous porteurs de scapulaires et de médailles bénites, forment à proprement parler l'armée la plus catholique que l'Espagne ait comptée depuis le Moyen-Age. Les généraux qui les commandent se sont bien gardés de contrarier cet état d'esprit qui fait considérer à leurs soldats cette guerre comme une Croisade. Loin de là, ils ont en quelque sorte donné des gages au catholicisme de leurs troupes. Le franc-maçon général San Miguel Cabanellas, président de la Junte militaire de Valladolid, vient de prescrire que le crucifix doit être rétabli dans toutes les écoles des régions soumises aux militaires. Le général franc-maçon Queipo de Llano, qui a réussi à sauver la plupart des églises de Séville, a fait célébrer avec un éclat particulier la fête traditionnelle du 15 août, tombée en oubli depuis l'avènement de la République. Et le général franc-maçon Mola a tenu à accompagner le général Franco à la cathédrale de Burgos pour une messe solennelle en vue de la délivrance de l'Espagne. Quelque chose de cette ferveur toute politique subsistera-t il après l'écrasement du communisme et de l'anarchie ?... »

Dans l'imbroglio que l'on vient d'essayer de décrire, il était inévitable qu'il se produisît au début de comiques quiproquos. Ainsi, le gouvernement croyait pouvoir compter sur le général Queipo de Llano. Le président Azana lui télégraphia de prendre, pour s'opposer à Franco, le commandement du corps d'armée d'Andalousie. Mais quand le télégramme arriva, Queipo de Llano avait déjà marché sur Séville, mis à la raison énergiquement les pilleurs et incendiaires d'églises, et il dicta le premier communiqué de Radio-Séville, pour annoncer sa victoire et son ralliement au mouvement insurrectionnel de Franco. Cela lui valut la haine et les injures du *Frente popular,* dont il n'a cure. — De même, le général Mola, qui avait rendu des services à la maçonnerie pour abattre la dictature de Primo de Rivera et la monarchie alphonsiste, reçut par télégramme l'offre du ministère de la Guerre, à Madrid. Il répondit sur le mode ironique au président Azana : « Refuse. Je viens de prendre le commandement des insurgés du nord. » Et en même temps, il marchait sur Soria et Somosierra.

« En résumé, conclut l'article, l'Espagne mise à deux doigts de sa perte par les intrigues révolutionnaires de la Franc-Maçonnerie, sera peut-être sauvée *in extremis* par le sursaut d'indignation des frans-maçons portant l'uniforme, pour qui le républicanisme et l'anticléricalisme n'allaient pas jusqu'à l'abolition du sentiment national et à la haine de la civilisation. »

V

L'exemple de l'Espagne jette une vive lumière sur les inspirations, les visées, les tendances, les affinités de la religion communiste. Nous savons qu'il ne s'en est pas fallu de beaucoup que nous ayons en France des désordres tout semblables à ceux qui ensanglantent notre infortunée sœur latine, au-delà des Pyrénées. Notre dernière Causerie résumait les documents fournis par M. Jacques Bardoux, de l'Institut, dans son article : *Le Complot soviétique contre la patrie française* [1]. Les communistes français, piqués au vif, ont tenté de lui répondre. Mais leur méthode de réfutation est sommaire : ils nient tout simplement, sans opposer aucune preuve. La négation est toute leur tactique, mais ils l'emploient à dose massive et, comme dit Bardoux, *totalitaire.* M. Bardoux revient donc à la charge. Dans la *Revue de Paris* du 1er novembre, il publie un nouvel article intitulé : *J'accuse Moscou.*

Au démenti de M. Jacques Duclos, secrétaire du parti communiste, il répond froidement :

« Il s'adresse (ce démenti) au Président de la République, qui s'est, avec raison, félicité d'avoir refusé la démission de M. Léon Blum, offerte dans des circonstances tragiques (lors du complot des 11 et 12 juin). Ce démenti s'adresse au Président du Conseil : le soir de l'accord Matignon, pâle et hâve, il suppliait M. Duchemin et ses collègues d'éviter à la France les horreurs d'une révolution, à la veille d'être déclenchée. Ce démenti s'adresse aux trois ministres qui se vantaient, avec moins de raison, d'avoir, par leur énergie, fait échouer le complot des 11 12 juin. Il s'adresse au ministre qui se préparait à en être l'un des bénéficiaires. Il s'adresse aux fonctionnaires qui ont consigné, dans leurs rapports, les faits essentiels. Il s'a-

[1] Edité en brochure de 44 p. sous ce titre : *Les Soviets contre la France,* 1 f. 50, Paris, Flammarion.

dresse aux services des renseignements, qui ont signalé à leurs gouvernements l'éventualité d'une révolution à Paris. Il s'adresse aux nombreux industriels qui, avant le 10 juin, ont constaté, dans le déclenchement, le rebondissement et l'extension des grèves, avec le rôle d'agitateurs étrangers et des distributions d'argent étranger, les marques d'un plan concerté. Il s'adresse aux passants qui savaient regarder et osaient écouter. »

Mais M. Bardoux ne se borne pas à nier la négation de M. Duclos. Il poursuit son réquisitoire, le complète et le fortifie. Selon lui, le Komintern a déclenché, le 30 août, une nouvelle explosion de grèves politiques, dans un double but : « intensifier l'agitation, paralyser les entreprises, pour créer, comme en Espagne,... l'atmosphère favorable à un coup de force, — exercer une pression ouvrière sur le cabinet Blum, afin de multiplier les infractions de fait à la neutralité de droit et entraîner la France, moralement isolée, dans un conflit avec l'Allemagne. »

En somme, c'est toujours le même plan qui continue. Le complot de Moscou date de l'été 1935. Il comprend trois termes : formation d'un gouvernement de Front populaire, — préparation d'un coup de force communiste, — déclenchement de la guerre entre la France et l'Allemagne. De ces trois termes, le premier seul a parfaitement réussi ; le second a partiellement échoué ; le troisième est en suspens sur nos têtes !

Mais Moscou ne se décourage pas. La propagande communiste est plus ardente que jamais. Elle profite des sports, des vacances payées, des colonies de vacances d'enfants, de la projection des films dont il a été parlé dans notre dernière Causerie, pour se développer. Heureusement, la France résiste à l'invasion gangréneuse. L'Espagne communiste est en péril. Moscou s'impatiente. De là, les sommations impérieuses du Parti communiste français au gouvernement Blum de dénoncer le principe de non-intervention. de là le redoublement des grèves politiques. de là des efforts pour envenimer les rapports entre Paris et Berlin, Paris et Rome.

Il est vrai que, le 9 septembre, à Luna-Park, M. Blum a maintenu le principe de neutralité. Il est vrai encore que les patrons résistent mieux, à présent, à la pression ouvrière, et défendent leurs droits avec plus d'énergie. Mais le communisme a suscité, notamment dans le textile et dans la métallurgie, des mouvements violents. Si l'on pouvait donner un exposé complet, exact, de tous les incidents de grèves, le Français moyen en serait stupéfait et sans doute révolté. M. Bardoux en donne de nombreux spécimens. Contentons-nous de citer, d'après lui, le texte d'affiches qui furent apposées, dans les nuits des 9 et 10 septembre, en Haute-Loire, notamment à Coubon, Bouzols, Rohac et au Puy :

DERNIER AVERTISSEMENT !

Famille pourrie, buveurs de la sueur du peuple, profiteurs infâmes, satyres dégénérés, prostitués immondes, produits de leurs innomables *(sic)* accouplements.

Votre heure a sonné !!!

Le peuple vous vomit, dans une universelle réprobation.

Fuyez, il en est temps ! tout juste temps !

Votre sang doit couler, mais il est ignoble, sa puanteur nous répugne, et du Nord au Midi, de l'Est à l'Ouest, où vous figurez sur nos listes de salubrité.

Fuyez ! la clémence du peuple est à bout ! Vos jours sont comptés !

Fuyez où vous avez déjà caché votre or ou prenez la route d'Espagne, qui vous est chère.

Ultime conseil de vrais amis du peuple, amoureux de la justice sociale, mais dégoûtés à la pensée que vos cadavres pourris viendraient bientôt souiller le sol sacré de la patrie française et prolétarienne !

Quand la haine atteint à ce paroxysme, elle confine à la démence !

Les réfugiés espagnols, des communistes pour la plupart, viennent renforcer chez nous l'anticléricalisme. M. Bardoux dénonce le péril qu'ils vont aggraver :

« Le reflux en France, dit-il, après la chute d'Irun et de St-Sébastien, de miliciens rouges et de civils sympathisants eut, pour le Komintern, de précieux avantages. Les combattants ne furent qu'imparfaitement désarmés. Les armes portatives furent soigneusement récupérées. Dans une grange de Ciboure, il y avait, un soir, tout un arsenal; le lendemain, il avait disparu. Ce matériel était allé grossir quelques-uns des cinq cents dépôts clandestins, dont Komintern et Profintern connaissent les adresses, mais où polices et parquets se gardent de perquisitionner, réservant leurs rigueurs pour les ex-Croix de feu... Ces combattants, encore tout chauds de la plus atroce des guerres et à qui l'administration française réservait le plus tendre accueil, assurèrent à l'action entreprise de précieux avantages. Ils permirent de donner une utile démonstration de la « fureur rouge. » Lorsque ces trains de réfugiés écarlates stoppent dans une gare du Midi, miliciens et sympathisants se conduisent comme en pays conquis. La vue d'une soutane ou d'un galon les mettait en rage. A plusieurs reprises, à St-Jean-de Luz, Bayonne, Bordeaux, des prêtres et des officiers menacés durent chercher aide et protection. Le voisinage d'un train de pèlerins déchaînait des vociférations. Le vendredi 4 septembre, à 21 h. 30, sur le quai de la gare St-Jean, à Bordeaux, « un certain nombre de réfugiés espagnols, mêlés à des communistes français, — il y avait surtout, parmi eux, des jeunes gens, des jeunes filles, des femmes et des fillettes, — hurlaient l'*Internationale* et tendaient le poing, distribuant des injures aux prêtres et aux religieuses, qui se trouvaient dans les wagons. En face du train du diocèse de Sens, stationnait un train de réfugiés espagnols : ils faisaient chorus avec leurs camarades français. » Il y eut même pis. Des attentats à la pudeur furent commis, en pleine gare, par des exhibitionnistes des deux sexes : la police, si j'ose dire, se borna à fermer les yeux. Arrivés dans les villages paisibles de Gascogne ou du Rouergue, souvent répartis avec soin dans des familles « bien pensantes », ces réfugiés, admirablement stylés, entreprennent de les convertir. »

Tout cela n'est pas fait pour accroître la paix intérieure en France. Des maires protestent en

vain contre cet afflux d'étrangers turbulents et dangereux. Le gouvernement ne semble pas s'inquiéter. Nous ne sommes défendus ni par la justice, ni par l'administration préfectorale ; le gouvernement de Front populaire ordonne l'abstention.

La conclusion de M. Bardoux est pourtant quelque peu optimiste :

« La première salve de grèves politiques, tirée de Moscou et par Moscou, commence le 26 mai. Elles glissent rapidement vers un coup de force arrêté de justesse, le 10 juin. La carence de l'Exécutif et du Législatif a été partielle. La carence du Judiciaire a été totale. L'opinion n'avait rien su et rien vu.

La seconde salve de grèves politiques, tirée de Moscou et par Moscou, l'a été le 30 août. Elles glissent lentement vers un coup de force, qui sera tenté le jour où le cabinet Blum croulera sous la débâcle financière, qu'il a lui-même déclenchée. La carence du Judiciaire reste totale. Chemin faisant, j'ai noté quelques uns de ses dénis de justice. Je ne connais pas d'épisode plus scandaleux que la pression exercée, le 25 septembre, sur le courageux juge d'instruction de Soissons, Roux-Freissinenq, pour le contraindre à mettre en liberté les cinq bourreaux qui ont aveuglé le malheureux Formisyn. A côté de cet épisode, l'Affaire Dreyfus n'est rien. Et il en est d'autres. La carence de l'Exécutif se mesure au sort de sa monnaie. Mais je serais surpris si le Législatif demeurait insensible à la colère qui monte. L'opinion commence à savoir et voit enfin. »

Cette dernière phrase exprime un espoir. Puisse-t-il se réaliser ! Mais il est clair que les soubresauts de la bête peuvent encore être très dangereux. Le jour où les radicaux, enfin repentants de leur faiblesse et convaincus de la malfaisance de l'expérience qu'ils ont avalisée jusqu'ici, dénonceraient le Front populaire, ils redoutent un soulèvement du monde ouvrier. Ils patientent, ils attendent. Ils font comme cet homme à qui le docteur disait qu'il était empoisonné par sa femme à dose lente et qui répondait : « Je l'aime tant !... Et puis j'attends d'avoir des preuves plus péremptoires de son crime ! »

Pour nous, qui avons plus confiance dans les secours divins que dans les combinaisons des hommes d'Etat nourris de machiavélisme, nous savons que le fil des événements est aux mains de Dieu et que c'est à Lui qu'il faut demander la fin de notre rude épreuve. Les cardinaux français ont lancé récemment un pressant appel aux Français. Notre salut, celui de la civilisation, est dans le retour à l'Evangile [1]. Jésus est l'unique Sauveur ! C'est en Lui seul que nous espérons !

[1] Qu'il nous soit permis de signaler, à ce propos, la récente publication de 24 Conférences sur ce sujet, par M. le chanoine Cristiani, Doyen de la Faculté catholique des Lettres de Lyon, sous ce titre d'une brûlante actualité : *Le Retour à l'Evangile, unique salut de la civilisation*, in-16 de 290 p., 12 f., Paris et Lyon, Emmanuel Vitte.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Il est dit dans nos Statuts diocésains :

« *Art. 40.* — Nous interdisons expressément à tous nos clercs de boire ou de manger dans les cafés, auberges, restaurants, hôtels et autres établissements similaires, ainsi que dans leurs dépendances, à moins qu'ils ne soient en dehors du territoire de la localité où ils ont leur résidence et à plus de quatre kilomètres de leur clocher.

« Pour les professeurs et séminaristes en vacances, cette prohibition ne vise que la localité où ils passent leurs vacances.

« *Art. 41.* — Nous déclarons que sont exemptés de cette défense :

« 1° Les clercs qui accompagnent, dans une sortie générale, une Œuvre catholique ;

« 2° Ceux qui prennent part à un banquet organisé à l'occasion d'une cérémonie patriotique et religieuse ;

« 3° Ceux qui sont invités à un repas de famille par le maître d'un des établissements ci-dessus désignés, à condition que ce repas soit servi dans un appartement distinct de la salle commune.

« Nous exceptons aussi les buffets des gares où les exigences d'un voyage obligeraient nos clercs à s'arrêter, ainsi que les cantines pour ceux qui font leur service militaire ou leurs périodes. »

Avant le dernier Synode, en 1929, cette interdiction était sous peine de suspense. Comme vous le voyez, la censure n'existe plus. Mais Monseigneur a déclaré, en retraite, qu'il croyait qu'il y avait *péché mortel* à enfreindre la défense portée par l'article 40. Il se base sur le mot *expressément* qui suit l'interdiction, disant que si le législateur n'avait pas eu l'intention d'obliger *sub gravi*, il n'aurait pas mis ce mot.

Il semble difficile d'admettre qu'il y ait toujours faute mortelle à transgresser cette loi. 1° Des prêtres qualifiés, lors du synode, commentant la suppression de la censure, disaient que cette suppression avait pour raison la nature même de la censure qui demande que le délit soit externe, mortel, consommé. Or, par suite de circonstances, il se peut que le fait d'accepter une boisson dans un café, ne constitue pas une faute grave, en dehors des cas prévus. 2° Il semble que le but du législateur ait été d'éviter le scandale que produirait la fréquentation habituelle ou même fréquente des cafés ; il semble même que toute la question est là. S'il n'y a pas de scandale, croyez-vous qu'il y ait péché grave à accepter par besoin ou politesse un rafraîchissement ? N'y aurait-il pas là disproportion entre le délit et la peine ?

R. — 1. Ne perdez pas de vue le can. 362 où il est écrit : *Unicus est in Synodo legislator episcopus*. Par conséquent ne vous préoccupez pas trop de ce qu'ont dit ou pensé les prêtres qui ont assisté au synode. Ils n'y avaient que voix consultative et nullement délibérative : *Ceteris votum tantum consultativum habentibus*.

Quand donc l'évêque prend la peine de donner l'interprétation authentique d'une loi édictée par lui, il faut accepter l'interprétation qu'il donne comme la loi elle-même.

A-t-on un doute sur le point de savoir si la loi de l'évêque oblige *sub levi* ou *sub gravi ?* Il vient dire lui-même que cette loi oblige *sub gravi*. Peut-on imaginer une situation plus certaine et plus claire ?